

DEC213207DR10

Décision portant cessation de fonctions de Mme Wennida Miriam Yamba, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité propre de recherche UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée (M3I)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181427DR10 du 17 mai 2018 portant nomination de Mme Wennida Miriam Yamba aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Wennida Miriam Yamba, dans l'unité propre de recherche UPR9022 intitulée Modèles Insectes d'Immunité Innée (M3I), à compter du 1^{er} octobre 2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2021

Le directeur de l'unité
Jean-Luc Imler

**Le Directeur de l'UPR 9022
du C.N.R.S**

Pr Jean-Luc IMLER

Visa du délégué régional du CNRS

**Le délégué régional
Philippe SOULLIE**

